REPUBLIQUE DU BURUNDI

CABINET DU PRESIDENT

DECRET N° 100/175 DU 4 OCTOBRE 2017 PORTANT NOMINATION DE CERTAINS HAUTS CADRES A LA PREMIERE VICE-PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi n° 1/09 du 17 mars 2005 portant Distinction des Fonctions Politiques des Fonctions Techniques ;

Vu la Loi n° 1/08 du 28 avril 2011 portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;

Vu le Décret n° 100/101 du 04 juin 2009 portant Réorganisation des Services des Vice-Présidences de la République ;

Vu le Décret n°100/29 du 18 septembre 2015 portant Révision du Décret n° 100/125 du 19 avril 2012 portant Structure, Fonctionnement et Missions du Gouvernement de la République du Burundi ;

Sur proposition du Premier Vice-Président de la République ;

DECRETE :

Article 1 : Est nommé Conseiller Principal au Bureau chargé des Questions Juridiques et Administratives :

Monsieur Olivier NKUNDIMFURA.

Article 2 : Est nommé Conseiller Principal au Bureau chargé des Questions Economiques :

Monsieur Lazare SINDAKIRA.

Article 3: Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

Article 4 : Le présent décret entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Bujumbura, le 4 octobre 2017,

Pierre NKURUNZIZA

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

LE PREMIER VICE-PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Gaston SINDIMWO.-